



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 21 avril 2022

Élections législatives : vous avez jusqu'au 6 mai 2022 pour vous inscrire

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire sur les listes électorales et pouvoir ainsi participer aux élections législatives qui se dérouleront les 12 et 19 juin prochains : vous avez jusqu'au mercredi 4 mai en ligne (via service-public.fr) et jusqu'au 6 mai en mairie.

Pour s'inscrire, voici la liste des pièces justificatives à fournir :

- un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)
- un justificatif de domicile de moins de trois mois

Comment s'inscrire ?

- Soit en ligne sur le site service-public.fr
- Soit en mairie avec les pièces justificatives réglementaires
 1. À l'hôtel de ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
 2. En mairie annexe de Landouge, mairie annexe de Beaune-les-Mines et antennes-mairie : consulter le site internet de la Ville limoges.fr
- Soit par courrier, en adressant à la mairie le formulaire d'inscription (disponible en mairie et sur le site internet de la Ville) et les pièces justificatives réglementaires

Renseignements auprès du service Accueil, Élections et Démarches Citoyennes au 05 55 45 61 12 ou sur limoges.fr

Contact presse Ville de Limoges :
Claire GLÉDEL
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville_de_limoges



Ville de Limoges